Compte rendu de la séance du 07 décembre 2022

Date de la convocation: 01/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémi BARANOWSKI, Alain MICHEL, Marie-José FINIELS, Isabelle BUTTNER SORIA

Représentés:

Excusés: Laurence TERRAS, Marec BRANDI

Absents: Jeremy KALA

Secrétaire de séance: Jérémi BARANOWSKI

Ordre du jour:

- Point sur le projet de changement de la chaudière à fuel
- Vente du logement de la voûte
- Demande de DETR 2023
- Tarification kilométrique du bus en cas de location de celui-ci
- Motion AMF (Association des Maires de France)
- Projet d'école commune avec Venterol, retour du dernier conseil d'école
- Délibération concernant le recrutement d'un agent administratif, mise en place d'une AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement)
- Modification du tableau des emplois
- Présentation de "panneau pocket"
- Admission en non-valeur sur le budget de l'eau
- Convention SDIS 05
- Désignation d'un élu pour recevoir les alertes de la préfecture
- Désignation d'un élu au CCAS

La séance est ouverte à sous la présidence de Mme le Maire Adèle KUENTZ.
Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

Point sur le projet de changement de la chaudière à fuel

Une subvention de 70% de la Région a été obtenue pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du remplacement de la chaudière à fuel desservant l'école, la mairie et la salle des fêtes.
Le bureau d'étude d'Alterea a répondu favorablement à notre demande et un premier devis nous a été fourni. Dernièrement, un second devis de leur part nous est parvenu avec une augmentation de 30% .
La commune s'est alors rapprochée du SDE 04 (Syndicat des Energies des Alpes de Haute Provence) qui nous propose de réaliser cette étude début 2023 à un tarif plus attractif.

Vote : Le choix de faire appel à la structure SDE 04 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vente de la voûte

Les agences immobilières « Alto Immo » et « Tallard Immo » ont réalisé des estimations du logement « La voûte », en vue de sa vente. Les chiffres annoncés oscillent entre 90 000€ et 113 000€ pour ce bien immobilier.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de mettre le logement dit « La voûte » en vente au prix de 120 000€ négociables (hors frais d'agences, de notaire, ...) et de faire appel pour cela à des prestataires extérieurs.

DETR 2023 (demande de subvention auprès de l'état)

Pour les demandes de DETR 2023, la Préfecture n'a pas encore réalisé le tableau nous permettant de connaître les projets éligibles. Toutefois, nous avons su par téléphone que les travaux de voirie étaient toujours éligibles à cette subvention. Madame le maire propose au conseil de renouveler la demande qui avait été effectuée l'an dernier (et qui n'a pas pu être financée) concernant la réfection de voirie aux Forests.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de réaliser une demande de DETR pour la réfection de voirie des Forests.

Tarif du bus en cas de location de celui-ci

Après renseignements pris auprès de différentes sociétés de location de bus, il a été mis en évidence que les tarifs de location appliqués par la commune de Piégut étaient bien au-dessus de ceux en vigueur. Une correction à apporter à ce tarif a été discutée lors du Conseil Municipal.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de mettre une tarification de 1.80€/km *(hors péages, nuitées, frais des repas du chauffeur)* à compter du 1er janvier 2023, au lieu des 5€/km en vigueur jusqu'à présent.

Motion AMF

L'Association des Maires de France (AMF) propose au Conseil Municipal de Piégut une motion afin de :
« Exprimer notre profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur notre capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. » / « soutenir les positions que l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif ».
Plusieurs propositions sont ensuite faites à ce sujet.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir les propositions de l'AMF par la signature de leur motion.

Projet d'école commune avec Venterol, retour du dernier conseil d'école

Lors du dernier Conseil d'Ecole, il a été discuté la répartition des effectifs entre l'école de Piégut et celle de Venterol. La question de l'accueil des CP est récurrente, les effectifs annoncés pour la rentrée 2023 étant importants.
Madame le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal s'ils souhaitent entamer une nouvelle réflexion quant à la création d'un seul et unique site pour les écoles de Piégut et Venterol.

Vote : le Conseil Municipal souhaite à la majorité (3 voix pour) conserver les deux sites actuels Piégut et Venterol. Deux 2 conseillers sont pour engager une réflexion sur un site commun. Le conseil municipal propose de réfléchir à des solutions afin d'améliorer les conditions d'enseignement. La commune est prête par exemple à participer financièrement pour qu'un enseignant supplémentaire soit présent. La commune invite donc le conseil d'école à creuser la possibilité d'accueillir un enseignant supplémentaire, agrée par l'éducation nationale, mais financé par d'autres moyens.

Délibération concernant le recrutement d'un agent administratif, mise en place d'une AFPR

Monsieur Michael PEREIRA fait actuellement partie des effectifs de la mairie en tant que stagiaire du 01/12/2022 jusqu'au 31/01/2023. Il réalise du travail de secrétariat via un dispositif Pôle Emploi appelé AFPR *(Action de Formation Préalable au Recrutement)*. La contrepartie de ce dispositif est de lui proposer un contrat en CDD au sein de la commune à compter du 01/02/2023.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents qu'un contrat en CDD de 11 mois à 21h00 par semaine sera établi pour Michael PEREIRA, à compter du 1er février 2023.

Modification du tableau des emplois

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que le tableau des emplois doit être mis à jour afin de pouvoir recruter un nouveau secrétaire de mairie. Il y aura en effet une période en doublon. Un poste correspondant à 17h00 apparait sur le tableau ; il nous faut le passer à 21h00.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois.

Présentation de panneau pocket

Madame le Maire explique les différentes fonctionnalités du « panneau pocket » dont s'est équipée la Communauté de Commune Serre-Ponçon Val d'Avance. Cet outil permet de suivre les actualités des communes qui y ont adhéré. Une réflexion est engagée sur l'adhésion de la commune ou non à cet outil.

Admission en non-valeur sur le budget de l'eau

Il est à noter un impayé de 25.53€ sur le budget de l'eau, d'un ancien habitant de la commune qui n'est plus joignable.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'impayé d'un montant de 25.53€ soit inscrit dans les admissions en non valeur sur le budget de l'eau.

Convention SDIS 05

La commune a souscrit une convention avec le SDIS 05 *(Service Départemental d'Incendie et de Secours)* qu'il est possible de renouveler tous les 3 ans pour, entre autres, la vérification des bornes incendie. Nous arrivons au terme des 3 ans de la convention.

Vote : le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler la convention avec le SDIS 05.

Désignation d'un élu pour recevoir les alertes de la préfecture

Suite à la démission du Conseiller Municipal Johann Mauboussin, Madame le Maire souhaiterait qu'un nouvel élu reçoive les alertes de la Préfecture. Plusieurs conseillers reçoivent déjà ces alertes dont le maire et les adjoints.

Vote : la conseillère municipale Isabelle BUTTNER SORIA accepte de recevoir les alertes de la Préfecture.

Désignation d'un élu au CCAS

Suite à la démission de la conseillère municipale Régine MICHEL, Madame le Maire demande à ce que soit nommé un nouvel élu au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Vote : le conseiller municipal Alain MICHEL accepte d'être nommé au CCAS.

Questions diverses

Eclairage public
Suite aux différents échanges entre les conseillers municipaux et les habitants de la commune sur la question du devenir de l'éclairage public, et après la lecture de Madame le Maire d'une lettre envoyée par les habitants du hameau de Planeuil sur cette thématique, il est proposé aux membres présents que cela soit rediscutée lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 22h00.

le Maire Adèle KUENTZ,

MAIRIE DE PIEGUT * Alpes de Haute Provence *